



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

### MEMBRES DU DISTRICT DES TRANSPORTS 140 CONGÉS SANS SOLDE EN RAISON DU STATUT VACCINAL

Chères consœurs, chers confrères,

Ce bulletin est destiné à tous les membres ayant été placés en congé sans solde en raison de leur statut vaccinal. L'information ci-dessous renvoie directement aux directives du programme d'assurance-emploi concernant les congés sans solde en raison des politiques de vaccination obligatoire.

Bien que la Commission de l'assurance-emploi ait publié de l'information à l'intention des travailleurs qui sont placés en congé sans solde et qu'elle ait prodigué aux employeurs des conseils sur la façon de coder ces congés, les travailleurs ont toujours le droit de déposer une demande de prestations. Le programme d'assurance-emploi a clairement indiqué que, dans la plupart des cas, si vous perdez ou quittez votre emploi parce que vous n'avez pas respecté la politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 de votre employeur, vous n'aurez pas droit à des prestations d'assurance-emploi régulières.

Cependant, le programme d'assurance-emploi peut ouvrir une enquête sur votre demande afin de déterminer si vous êtes admissible et poussera son enquête dans les situations suivantes :

- Si votre employeur vous a clairement communiqué une politique de vaccination obligatoire contre la COVID 19
- Si vous avez été informé(e) que le fait de ne pas vous conformer à la politique vous ferait perdre votre emploi
- Si l'application de la politique à votre égard était raisonnable dans le contexte de votre lieu de travail
- Si vous avez une raison valable de ne pas vous conformer à la politique et que votre employeur ne vous a pas accordé d'exemption

L'enquête du programme d'assurance-emploi examinera les renseignements fournis par vous et votre employeur afin de déterminer si vous avez droit à des prestations.

Disons que c'est là où il pourrait y avoir problème. Si votre demande est refusée, la seule autre option que vous avez est de vous adresser à vos représentants gouvernementaux élus. Gardez à l'esprit qu'il ne s'agit pas toujours d'un processus rapide.

Appelez votre député fédéral et votre député provincial pour prendre rendez-vous avec son adjoint ou le député lui-même.

Lors de votre rencontre, expliquez votre situation et mentionnez également le fait que l'AIMTA a déposé des griefs pour s'opposer à la position unilatérale des employeurs.

Voici le code QR qui vous mènera au site Web de l'a.-e. :



Solidairement,

Dave Flowers  
Président et directeur général  
District des transports 140, AIMTA

DF/mdr

### BULLETIN N° 050 – PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2021 VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)